



Obligations et interdiction de rentrer en contact

Par **jacques22**, le **23/03/2017** à **16:27**

Bonjour,

J'ai été condamné en correctionnel à ne plus rentrer en contact avec mon unique copropriétaire à sa demande.

Or, rien que pour gérer la copropriété, je suis bien obligé de rentrer en contact avec elle d'autant plus qu'elle m'accuse alors de refuser de le faire!!!

Comment puis-je ainsi faire une chose et son contraire?

Merci pour vos réponses.